



SFETH – Membres Actifs

Modalités d'Adhésion & Cotisations

MODALITES D'ADHESION :

Le candidat doit apporter la preuve qu'il respecte bien les critères demandés et en fournissant les documents suivants :

Critère 1 : Être adhérent FNTP ou FFB

- Si affiliation Travaux Publics FNTP : **tout document le justifiant** (photocopie de la carte professionnelle TP ou bordereau de versement des cotisations congés payés, intempéries, CCCA et OPPBTP à la caisse des Congés Payés),
- Si affiliation au Bâtiment : **tout document le justifiant** (photocopie de la carte professionnelle QUALIBAT ou bordereau de versement des cotisations congés payés, intempéries, CCCA et OPPBTP à la caisse des Congés Payés).

Critère 2 : Être à jour de ses cotisations

- Fournir l'imprimé **DC7 – Cerfa n° 3666**

RETOUR DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Pour présenter votre demande d'adhésion au Conseil d'administration du SFETH, il faut nous retourner :

- Un courrier de demande d'adhésion sur papier libre mentionnant l'engagement du respect des Valeurs Fondatrices du Syndicat et de ses statuts,
- La fiche de renseignement dûment complétée,
- Une présentation de la société (plaquette etc.)

Le dossier est ensuite soumis au Conseil d'Administration pour ratification.

COTISATIONS :

La cotisation annuelle est fixée à 0,14% du chiffre d'affaires de l'année précédente, plafonnée à 2 135 €. Pour les adhésions en milieu d'année, un prorata sur six mois sera appliqué.